

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

## COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 03 juillet 2023

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de procurations : 3

Date d'affichage de la convocation : 27.06.2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire en salle du Conseil de la Mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-sept juin deux mil vingt-trois, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER - Nicolas SCHMITT - Cathie PETRI - Gérard CONRAD - Doria BOUDJI - Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX - Laurent GUILLO - Armand RUPP - Laurent BAYART - Eric THOMY - Eric LEHMANN - Elisabeth DEISS - Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERALT - Sylvie RISSE - Julie LINGELSER - Ornella PFEIFFER - Henri BECKER - Lydie MOUGEL - Hervé DIEBOLD - Désirée HUBER - Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Monsieur Gérard CONRAD

Madame Sophie DIEMER donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI

Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 6 juillet 2023

Publié sur le site internet de la commune le 6 juillet 2023

Le Maire, Béatrice BULOUE



## **7. Approbation des règlements intérieurs (crèche familiale, multi-accueil et enfance)**

Conseillers  
élus : 27

Conseillers  
en fonction : 27

Conseillers  
présents : 24

Conseillers  
absents : 3  
dont 3 avec procuration

Le déménagement et la réorganisation des services petite enfance et enfance impliquent la mise à jour des règlements intérieurs à compter du 16 août 2023.

Ils tiennent compte des évolutions réglementaires, des avis de la PMI, de la CAF et du Service Départemental de Jeunesse Et Sports ainsi que des services.

Les principales modifications des règlements intérieurs petite enfance (multi-accueil et crèche familiale) portent sur :

- l'extension de l'agrément du multi-accueil
- les modalités de contacts administratifs
- les modalités d'accueil en surnombre au multi-accueil
- les modalités d'accueil d'enfants en situation de handicap
- la mise à jour des critères d'admission validés en commission petite enfance, enfance, jeunesse et scolaire
- les modalités d'accès à la place à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) du multi-accueil
- la mise à jour des modalités de paiement suite au changement de trésorerie
- l'ajout du protocole en cas d'allergie alimentaire en lien avec la mise en œuvre d'une restauration en liaison froide pour le multi-accueil
- l'ajout d'annexes obligatoires (charte nationale d'accueil du jeune enfant, protocole en cas de suspicion de maltraitance)

Pour le service enfance, elles portent sur :

- la modification de certains lieux d'accueil
- les modalités de contacts administratifs
- la mise à jour des modalités de paiement suite au changement de trésorerie ainsi que des délais de paiement avant suspension du contrat
- les modalités d'accès au service des enfants fréquentant les APC.

Les règlements intérieurs sont joints en annexe.

Mme le Maire propose au conseil municipal d'adopter ces nouveaux règlements intérieurs à compter du 16 août 2023.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

ADOpte les nouveaux règlements intérieurs des services petite enfance (multi accueil et crèche familiale) et du service enfance à compter du 16 août 2023 tels qu'annexés à la présente.

**ADOpte A L'UNANIMITE**  
**Par 27 Voix Pour**

Mundolsheim, le 6 juillet 2023  
Le Maire,  
  
Béatrice BULOu

Le secrétaire de séance,

  
Cathie PETRI